



Programme de formation

« BP Métiers de la Coiffure »

Par voie d'apprentissage

OBJECTIFS

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié.

Il est capable de concevoir et mettre en œuvre des techniques, produits et services par :

- le conseil et la vente de produits, matériels et services,
- la conception de coiffure personnalisée,
- la mise en œuvre des techniques de soins capillaires, de coloration et d'éclaircissement,
- la création et la réalisation de coupes aussi bien féminines que masculines,
- la conception et la réalisation de coiffures événementielles,
- la conception de coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'une taille du système pilo-facial.

Date de mise à jour : 30/06/2021

Public concerné / Prérequis

Cette formation s'adresse au public étant diplômé du CAP Métiers de la Coiffure et ayant moins de 30 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage.

Modalité d'organisation de la formation

Le stage se déroule en présentiel au sein de : L'École de Coiffure Esthétique Aurélie B.,
1 avenue d' Hanover 89300 JOIGNY

Durée de formation : 420h en centre par an en alternance avec l'entreprise d'accueil

Horaires des semaines de formation en centre : Lundi et Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tarif de formation établi par la convention : 6 300€

PROGRAMME DE FORMATION

Blocs de compétences détaillés :

UP10 - Création, couleur, coupe, coiffage

Gérer les produits et les matériels

Planifier les activités

Concevoir une coiffure personnalisée

Mettre en œuvre des techniques de coloration et d'éclaircissement

Créer et réaliser des coupes

Concevoir et réaliser des mises en forme temporaires et des coiffages

UP20 - Modification durable de la forme

Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires

Mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme

Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique

UP30A - Option A - coiffure événementielle

Concevoir et réaliser des coiffures événementielles

UP30B - Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial

Réaliser des coupes masculines spécifiques

Concevoir et réaliser une taille du système pilo-facial

UP41 - Vente-conseil

Transmettre des informations et rendre compte

Suivre la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle

Développer la vente des produits et des services

Conseiller et vendre des produits, des matériels et des services

Evaluer la satisfaction de la clientèle

UP42 - Management et gestion d'un salon de coiffure

Collecter, sélectionner et traiter les informations

Animer et encadrer les personnels

Participer à la gestion de l'entreprise

Evaluer le travail du personnel

UP51 - Sciences et technologies

Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances en sciences, technologie et réglementation

UP52 - Arts appliqués à la profession

Analyser une situation professionnelle en vue d'y apporter des réponses, en mobilisant les connaissances relatives aux problématiques contemporaines de la coiffure, à l'anatomie, à l'esthétique de la coiffure et à l'expression plastique

UG60 - Expression et connaissance du monde

Français et histoire-géographie

Produire et analyser des discours de nature variée

Produire et analyser des supports utilisant des langages différents

Mobiliser la culture acquise en cours de formation pour produire et analyser des discours et des supports

Construire une réflexion personnelle fondée sur des documents proposés, sur des travaux conduits en cours, sur des lectures et une expérience personnelle et professionnelle

Moyens et Méthodologies pédagogiques

UP10 - Création, couleur, coupe, coiffage / 90h

UP20 - Modification durable de la forme / 50h

UP30A - Option A - coiffure événementielle / 50h

UP30B - Option B - Coupe homme et entretien du système pilo-facial / 50h

>>> Enseignant expérimenté diplômé d'un niveau BP ou BTS dans la profession enseigné(s), disposant de 5ans minimum d'expériences professionnelles et de 2 ans minimum en formation/enseignement/maitre d'apprentissage

- Apport des cours théoriques métier prenant appuis sur le référentiel de la profession

Lien vers le référentiel : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/HORIZON_stockage_PDF/L_3_3_7_212_annexe_1.pdf

- Démonstration des protocoles des techniques pratiques par la formatrice métier puis mise en application de ceux-ci sous le contrôle permanent de la formatrice métier
- Mise en application des protocoles techniques sur modèles

UP41 - Vente-conseil / 30h

>>> Enseignant expérimenté diplômé d'un niveau BP ou BTS dans la profession enseigné(s), disposant de 5ans minimum d'expériences professionnelles et de 2 ans minimum en formation/enseignement/maitre d'apprentissage

- Apport des cours théoriques métier prenant appuis sur le référentiel de la profession

Lien vers le référentiel : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/HORIZON_stockage_PDF/L_3_3_7_212_annexe_1.pdf

- Travaux d'expression orale permettant la mise en situation d'un accueil vente

UP42 - Management et gestion d'un salon de coiffure / 30h

>>> Enseignant expérimenté diplômé d'une licence en lien avec la ou les matière(s) enseigné(s) et disposant de 5ans minimum en formation/enseignement

- Apport des cours prenant appuis sur le référentiel BP

Lien vers le référentiel : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/HORIZON_stockage_PDF/L_3_3_7_212_annexe_1.pdf

- Réalisation d'exposés, de contrôle, de cas techniques prenant appui sur les contraintes examens

UP51 - Sciences et technologies / 60h

>>> Enseignant expérimenté diplômé d'un niveau BP ou BTS dans la profession enseigné(s), disposant de 5ans minimum d'expériences professionnelles et de 2 ans minimum en formation/enseignement/maitre d'apprentissage

- Apport des cours prenant appuis sur le référentiel BP

Lien vers le référentiel : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/HORIZON_stockage_PDF/L_3_3_7_212_annexe_1.pdf

- Réalisation d'exposés, de contrôle, cas technique prenant appui sur les contraintes examens

Date de mise à jour : 30/06/2021

UP52 - Arts appliqués à la profession / 30h

>>> Enseignant expérimenté diplômé en lien avec la ou les matière(s) enseigné(s) et disposant de 5ans minimum en formation/enseignement

- Apport des cours prenant appuis sur le référentiel BP

Lien vers le référentiel : https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/HORIZON_stockage_PDF/L_3_3_7_212_annexe_1.pdf

- Réalisation de travaux manuels, d'expressions artistiques et cas technique prenant appui sur les contraintes examens

UG60 - Expression et connaissance du monde / 30h

>>> Enseignant expérimenté diplômé d'une licence en lien avec la ou les matière(s) enseigné(s) et disposant de 5ans minimum en formation/enseignement

- Apport des cours prenant appuis sur le référentiel BP

Lien vers le référentiel : https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/application/pdf/201803/programmes_denseignement_de_francais_et_dhistoire-geographie_-_bp.pdf

- Réalisation d'exposés, de contrôle et de mobilisation des connaissances en histoire - géographie prenant appui sur les contraintes examens
- Travaux d'analyses de textes et rédactionnels en français prenant appui sur les contraintes examens

Modalité d'évaluation

L'acquisition des savoirs, des savoirs associés et des techniques professionnelles sont évalués tout au long de la formation sous forme de contrôle, épreuves blanches, mise en situation, test,... Ces résultats sont portés aux bulletins semestriels.

L'évaluation finale aura lieu lors des examens ponctuels permettant l'obtention du diplômé visé.

Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- Par mail : ecoledecoiffureab@orange.fr
- Par téléphone : 06 72 04 14 54

Les inscriptions doivent être réalisées au maximum un mois avant la date de début de formation.

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Notre taux de réussite au Brevet Professionnel

100% de réussite au Brevet Professionnel en juin 2021

Validation des blocs de compétences

Lors de l'examen, la validation des blocs de compétences est acquise après obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20. Cette validation est effective pour une durée de 5ans.

Date de mise à jour : 30/06/2021

Le taux de poursuite d'études au niveau nationale :



Notre taux de suivi ou d'interruption en cours de formation :

- 100% de nos stagiaires en Brevet Professionnel ont suivi la globalité de leur formation sur l'année scolaire 2020-2021

Le taux d'insertion professionnelle pour nos apprenants à la suite de nos formations dispensées en BP Coiffure :

- 100% de nos stagiaires en Brevet Professionnel ont trouvé un emploi suite à leur formation en juin 2021

Le taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus :

- 100% de nos stagiaires en Brevet Professionnel ont complètement réalisé leur contrat sur l'année scolaire 2020-2021

La valeur ajoutée de notre établissement :

L'ensemble de nos formations diplômantes sont proposées sous statut scolaire ou par voie d'apprentissage, ce qui permet à nos apprenants de pouvoir suivre ou poursuivre leur formation en cas de rupture de contrat d'apprentissage ou en cas d'absence d'entreprise d'accueil.

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

Suite de parcours et débouchés

Après l'obtention du BP Métiers de la Coiffure, l'apprenant peut poursuivre son parcours de formation en **BM Coiffure** ou **BTS Coiffure** et ainsi obtenir un niveau BAC+2.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure exerce les fonctions de : Coiffeur, Artisan-coiffeur

Les secteurs d'activités concernés :

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.

Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Au titre de la loi du 5 juillet 1996 qui modifie la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.